



CIRCULAIRE 004-26

14 janvier 2026

DEMANDE DE PROPOSITIONS : PROGRAMME DE MAINTIEN DE MARCHÉ POUR LES ÉCHÉANCES À LONG TERME DES CONTRATS À TERME DE TROIS MOIS SUR LE TAUX CORRA (CRA)

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») publie une demande de propositions pour un programme de maintien de marché pour les échéances à long terme des contrats à terme de trois mois sur le taux CORRA (« CRA »). Cette demande s'adresse aux participants agréés (canadiens et étrangers), ainsi qu'à leurs clients admissibles, qui souhaitent présenter une proposition faisant état de leurs capacités et de leur engagement à l'égard des activités de négociation et de maintien de marché pour les contrats désignés.

Les demandeurs ont la possibilité de présenter des propositions stratégiques visant à améliorer la liquidité des contrats CRA à long terme (2 à 5 ans). Les conditions du programme figurent dans la demande de propositions ci-jointe.

À l'issue de la période de présentation des propositions, la Bourse pourra retenir au plus trois (3) participants.

Dates clés :

Calendrier de mise en œuvre*	Événement
14 janvier 2026	Diffusion de la demande de propositions
30 janvier 2026	Date limite de présentation des dossiers d'analyse et des propositions à la Bourse
6 février 2026	Envoi d'un avis aux mainteneurs de marché sélectionnés
20 février 2026	Date limite pour la signature de la convention de maintien de marché
2 mars 2026	Lancement du programme de maintien de marché

* Le calendrier proposé peut changer au gré de la Bourse.

Vous trouverez en annexe de plus amples renseignements au sujet du programme de maintien de marché ainsi qu'au sujet de la demande de propositions et du dossier de candidature.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Robert Tasca, directeur général, Produits dérivés et services connexes
Téléphone : 514 871-3501 | Courriel : robert.tasca@tmx.com ou

Alexandre Prince, directeur général adjoint, Dérivés sur taux d'intérêt
Téléphone : 514 244-4813 | Courriel : alexandre.prince@tmx.com

Robert Tasca
Directeur général, Produits dérivés et services connexes

BOURSE DE MONTRÉAL

Demande de propositions

**PROGRAMME DE MAINTIEN DE MARCHÉ POUR
LES ÉCHÉANCES À LONG TERME DES
CONTRATS À TERME DE TROIS MOIS SUR LE
TAUX CORRA (CRA)**





Table des matières

Présentation et objet de la demande de propositions	3
Contexte	3
Programme	3
Description du programme de maintien de marché	3
Critères d'admissibilité	4
Admissibilité et critères de sélection	4
Mesures incitatives	5
Durée du programme	5
Contrats à terme sur taux d'intérêt désignés	5
Exigences du programme de maintien de marché	5
Suivi du rendement	6
Processus de dépôt de candidature	6
Coordonnées	6
Calendrier	6
Dépôt de candidature relative au programme de maintien de marché	7
Confidentialité	7
Évaluation	7
Modalités générales	8
Dépôt de candidature relative au programme de maintien de marché	9



Présentation et objet de la demande de propositions

La Bourse de Montréal (la « **Bourse** ») demande à tous les participants agréés (y compris les participants agréés étrangers), ainsi qu'à leurs clients disposant d'un accès électronique direct à la Bourse, qui souhaiteraient apporter de la liquidité **au segment à long terme de la courbe des contrats à terme de trois mois sur le taux CORRA (« CRA ») et aux stratégies connexes** de soumettre une proposition (une « **proposition** ») faisant état de leurs capacités et de leur engagement à l'égard de ce produit dans le cadre d'un nouveau programme de maintien de marché (le « **programme de maintien de marché** » ou le « **programme** »). Les demandeurs sont libres de proposer leur propre approche pour atteindre cet objectif et contribuer au succès de notre ensemble de dérivés sur contrats CRA.

Contexte

Les contrats à terme de trois mois sur le taux CORRA (CRA) sont devenus les dérivés sur taux d'intérêt à court terme phares, détrônant les anciens contrats BAX avec un volume quotidien moyen de 170 000 contrats en 2025, l'intérêt en cours ayant atteint un sommet de 1,9 million de contrats en décembre dernier. Bien que le segment à court terme de la courbe ait connu une croissance impressionnante, le développement des échéances à long terme (Reds, Greens, Blues et Golds) est essentiel pour compléter la courbe des contrats à terme sur le taux CORRA et soutenir l'écosystème du taux CORRA dans son ensemble. Ces échéances à long terme fournissent aux participants des outils essentiels de gestion des taux d'intérêt pour définir leurs attentes à moyen et à long terme. Dans le cadre de ses efforts continus visant à promouvoir et à favoriser la liquidité du marché, la Bourse mettra en œuvre un nouveau programme pour accroître la liquidité dans le segment à long terme de la courbe. Ce programme vise à accélérer la croissance de la négociation des contrats CRA à long terme, à assurer la profondeur de la liquidité de ce marché ainsi que des écarts plus serrés ainsi qu'à améliorer la transparence de l'établissement des prix pour l'ensemble de la courbe.

Programme

Description du programme de maintien de marché

Dans le cadre de ce projet, la Bourse procédera, si elle reçoit une réponse satisfaisante, à la sélection d'un maximum de trois firmes (chacune étant un « **mainteneur de marché** ») qui coteront les contrats désignés (au sens donné à ce terme ci-après).

Critères d'admissibilité

La Bourse recherche jusqu'à trois mainteneurs de marché afin de stimuler la croissance de l'instrument et de soutenir le développement de l'écosystème du taux CORRA. La Bourse recherche des propositions innovantes en matière de maintien de marché, de fourniture de liquidité et d'activités de négociation pour les contrats désignés. Contrairement au programme de maintien de marché actuel, la Bourse encourage les propositions qui incluent des programmes précis et personnalisés visant à stimuler la liquidité, notamment :

- Maintien de marché à part entière : accent mis sur la totalité ou un ensemble précis de contrats à échéances à long terme (Reds, Greens, Blues, Golds).
- Programme de stratégies : fourniture de liquidité dédiée à des stratégies précises (par exemple : écart calendaire, écart papillon, écart interproduits).
- Sensibilisation des clients/du marché : plans détaillés visant à attirer de nouveaux utilisateurs finaux et à promouvoir les échéances à long terme.

Les firmes qui veulent soumettre leur candidature en vue d'obtenir le statut de mainteneur de marché doivent présenter, dans le cadre de la demande de propositions, un bref dossier d'analyse expliquant en quoi elles sont les plus compétentes pour atteindre les objectifs susmentionnés. L'analyse de rentabilité doit démontrer la capacité de la firme candidate à assurer une grande liquidité tout au long de la journée, à promouvoir le produit de manière efficace auprès des utilisateurs finaux et à attirer de nouveaux clients. La firme candidate doit expliquer en quoi son modèle d'affaires cadre avec l'objectif et le travail de développement des contrats désignés, pour en tirer le plein potentiel.

Admissibilité et critères de sélection

Tous les participants agréés (y compris les participants agréés étrangers) de la Bourse, ainsi que leurs clients, sont admissibles à la fonction de mainteneur de marché aux fins du programme.

Pour sélectionner les mainteneurs de marché, la Bourse s'appuiera sur les critères énoncés à l'article 3.112 de ses Règles, dont ceux décrits ci-après.

- Technologie : Les capacités d'automatisation qui peuvent être mises à profit pour assurer l'efficience des activités de maintien de marché.
- Connaissances : Les mainteneurs de marché devront posséder le savoir-faire et l'expérience nécessaires au maintien du marché des produits sur taux d'intérêt.
- Conformité aux Règles : La Bourse n'examinera que les candidatures des participants agréés (y compris les participants agréés étrangers) ou de leurs clients qui ont un dossier en règle et qui respectent les Règles de la Bourse.



Mesures incitatives

En contrepartie du respect de leurs obligations relatives au programme de maintien de marché à l'égard des contrats désignés, la Bourse accordera des avantages incitatifs aux mainteneurs de marché.

Le plein montant ou le montant partiel associé à ces avantages incitatifs sera versé à condition que le mainteneur de marché remplisse les obligations énoncées dans la convention de maintien de marché conclue avec la Bourse.

Dispenses de frais de négociation et de compensation

Le ou les mainteneurs de marché seront admissibles à une dispense des frais de négociation et de compensation à l'égard des contrats désignés. La dispense de ces frais demeurera en vigueur pendant la durée du programme de maintien de marché.

Rémunération

Le ou les mainteneurs de marché sélectionnés pourraient recevoir de la Bourse une rémunération fixe et/ou variable fondée sur leur rendement relatif pendant la durée du programme.

Durée du programme

Le programme aura une durée d'un maximum de trois ans (qui pourra être renouvelée par la suite). Les mainteneurs de marché devront conclure une convention de maintien de marché standard avec la Bourse.

Contrats à terme sur taux d'intérêt désignés

- **Contrats à terme de trois mois sur le taux CORRA (CRA)** : échéances à long terme (Reds, Greens, Blues et Golds, représentant des contrats d'une durée de 2 à 5 ans).
- Horaire de négociation : les propositions peuvent porter sur l'horaire normal (de 7 h 30 à 16 h 30 [HE]) ou prévoir la couverture d'autres heures (par exemple, les séances en Europe ou en Asie).

Exigences du programme de maintien de marché

Les mainteneurs de marché devront afficher un marché respectant la taille minimale et l'écart maximal stipulés (ou mieux) pendant une proportion de temps prédéfinie. La convention pourra aussi inclure d'autres exigences liées au règlement quotidien des marchés et des obligations de nature quantitative ou qualitative.



Suivi du rendement

La Bourse effectuera un suivi de l'activité des mainteneurs de marché dans le registre des ordres pour déterminer s'ils se conforment aux obligations énoncées dans la convention du programme de maintien de marché. La Bourse sera seule responsable de la surveillance du respect par les mainteneurs de marché des obligations du programme de maintien de marché, et du calcul des avantages incitatifs correspondants conformément aux modalités de la convention du programme de maintien de marché.

Processus de dépôt de candidature

Pour répondre à la présente demande de propositions, veuillez présenter à la Bourse une brève analyse d'affaires décrivant en quoi la firme candidate répond aux exigences énoncées à la section « Critères d'admissibilité » ainsi qu'une proposition tenant compte des exigences et des critères de sélection énoncés aux présentes en remplissant le formulaire de dépôt de candidature se trouvant ci-après. Toutes les propositions doivent être présentées à la personne-ressource indiquée ci-dessous au plus tard à 17 h, heure de l'Est, le **30 janvier 2026**.

Coordonnées

Pour toute question ou toute demande de renseignements, y compris au sujet des renseignements confidentiels liés aux exigences du programme de maintien de marché ou aux avantages incitatifs, veuillez communiquer avec :

Robert Tasca, directeur général, Produits dérivés et services connexes
Téléphone : 514 871-3501 | Courriel : robert.tasca@tmx.com ou

Alexandre Prince, directeur général adjoint, Dérivés sur taux d'intérêt
Téléphone : 514 244-4813 | Courriel : alexandre.prince@tmx.com

Calendrier*

Calendrier de mise en œuvre*	Événement
14 janvier 2026	Diffusion de la demande de propositions
30 janvier 2026	Date limite de présentation des dossiers d'analyse et des propositions à la Bourse
6 février 2026	Envoi d'un avis aux mainteneurs de marché sélectionnés
20 février 2026	Date limite pour la signature de la convention de maintien de marché



2 mars 2026

Lancement du programme de maintien de marché

*Le calendrier proposé peut changer au gré de la Bourse.

Dépôt de candidature relative au programme de maintien de marché

La Bourse examinera les dossiers d'analyse et les propositions selon les critères prévus aux présentes. Toutes les propositions doivent comprendre le formulaire de dépôt de candidature, ci-joint, dûment rempli (page 9).

Confidentialité

La Bourse traitera de manière confidentielle tous les documents présentés par les répondants et tous les renseignements contenus dans les propositions.

Évaluation

Le processus d'évaluation a pour objectif de déterminer les analyses d'affaires et les propositions qui, selon l'appréciation et le jugement de la Bourse, répondent le mieux aux exigences et aux critères de sélection énoncés dans la présente demande de propositions. Tout autre renseignement fourni par les répondants sera également pris en considération si l'on juge que cela serait bénéfique pour les participants au marché de la Bourse.



Modalités générales

1. Le programme de maintien de marché est assujetti aux Règles de la Bourse; en cas de divergence entre les dispositions du programme et les Règles de la Bourse, ces dernières prévaudront. Toutefois, si une modalité du programme de maintien de marché est plus précise que ce qu'énoncent les Règles, ou si elle complète ces dernières, cette modalité s'appliquera.
2. La publication de la présente demande de propositions n'entraîne aucune promesse ni aucun engagement, explicite ou implicite, de la part de la Bourse, et celle-ci n'a aucune obligation d'accepter une proposition, de sélectionner un ou plusieurs mainteneurs de marché ou de mettre en œuvre le programme, et n'est assujettie à aucun engagement en ce sens. La Bourse peut, à son gré et sans préavis, annuler, modifier ou retirer la présente demande de propositions.
3. Toutes les décisions seront prises par la Bourse à son seul gré, y compris en ce qui concerne la sélection du ou des mainteneurs de marché; ces décisions seront exécutoires et sans appel.
4. La Bourse ne pourra être tenue responsable des frais, des coûts ou des dépenses engagés par un répondant relativement à la présente demande de propositions ou à toute autre demande.
5. Les propositions reçues après la date limite de présentation des propositions ne seront acceptées qu'à la discrétion de la Bourse.
6. Toutes les propositions lieront les parties qui les ont présentées pendant 30 jours après la date limite de présentation des propositions. Si un répondant souhaite modifier sa proposition, il doit retirer sa proposition initiale en envoyant un avis écrit par courriel à la personne-ressource indiquée ci-dessus, puis présenter une nouvelle proposition avant la date limite de présentation des propositions. Avant la date limite de présentation des propositions, un répondant peut annuler sa proposition en tout temps en envoyant un avis écrit par courriel à la personne-ressource indiquée ci-dessus.
7. Le ou les mainteneurs de marché sélectionnés devront conclure une convention de maintien de marché avec la Bourse, dans la forme déterminée par la Bourse à son entière discréction, avant d'être admis au programme. Le ou les mainteneurs de marché sélectionnés ne pourront obtenir un avantage incitatif avant d'avoir conclu la convention de maintien de marché exécutoire avec la Bourse.
8. Le ou les mainteneurs de marché sélectionnés devront ouvrir, directement ou par l'intermédiaire de leur membre compensateur (responsable du processus d'allocation), un sous-compte qui peut être reconnu par la Bourse; ils devront également ouvrir un sous-compte polyvalent (c.-à-d. un compte client net) auprès de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC »).
9. Une fois sélectionné, le mainteneur de marché consent à ce que sa fonction à l'égard des contrats désignés soit communiquée dans le cadre des activités de marketing que la Bourse jugera appropriées, notamment l'affichage sur le site Web de la Bourse.
10. La Bourse se réserve le droit de mettre fin à la convention de maintien de marché ou de modifier le programme de maintien de marché moyennant la remise d'un préavis écrit de 30 jours aux mainteneurs de marché.
11. La Bourse se réserve le droit de remplacer les mainteneurs de marché ou d'en nommer de nouveaux, notamment dans les cas où un mainteneur de marché ne remplit pas les obligations énoncées dans la convention de maintien de marché. Le remplacement ou l'ajout d'un mainteneur de marché se fait au seul gré de la Bourse, qui peut procéder en sélectionnant un mainteneur de marché qui a déjà présenté une proposition ou en republant la présente demande de propositions. La Bourse se réserve le droit de modifier les modalités de la présente demande de propositions ou de publier celle-ci de nouveau après la date limite de présentation des propositions, sans préavis.

© Bourse de Montréal Inc., 2026. Tous droits réservés.

CRA^{MD} est une marque de commerce de Bourse de Montréal Inc.



Dépôt de candidature relative au programme de maintien de marché

Conditions d'admissibilité
<p>Les candidats doivent répondre aux critères énoncés à l'article 3.112 des Règles de la Bourse, y compris ceux indiqués ci-après.</p> <ol style="list-style-type: none">1. un capital financier suffisant pour s'acquitter des obligations qui incombent au mainteneur de marché;2. le respect des Règles de la Bourse dans le passé;3. une infrastructure de négociation, un système de gestion des risques et une technologie fiables permettant la négociation électronique, ainsi qu'une capacité opérationnelle adéquate;4. l'expérience en négociation d'instruments dérivés similaires;5. la volonté de promouvoir la Bourse comme marché;6. la volonté de signer une convention de maintien de marché;7. tout autre critère que la Bourse juge approprié. <p>Critères supplémentaires pour les sociétés clientes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Le client accepte d'être assujetti à la compétence de la Division de la réglementation de la Bourse à l'égard de ses activités de négociation et de sa conduite à titre de mainteneur de marché pendant la durée de son affectation dans le cadre du programme.2. Le client est tenu d'obtenir l'approbation du participant agréé qui lui fournit un accès électronique.



Renseignements généraux

Dénomination sociale :

Adresse :

Division :

Nom de la personne-ressource autorisée :

Titre :

Téléphone :

Courriel :

Statut - Programme de maintien de marché

Participant agréé/participant agréé étranger

Client d'un participant agréé/participant agréé étranger

Contrats désignés (indiquer la catégorie et le nom des contrats)		
Options sur actions et sur FNB	<input type="checkbox"/>	_____
Options sur indices	<input type="checkbox"/>	_____
Options sur devises	<input type="checkbox"/>	_____
Contrats à terme sur indice	<input type="checkbox"/>	_____
Contrats à terme sur actions	<input type="checkbox"/>	_____
Contrats à terme sur taux d'intérêt à court terme	<input type="checkbox"/>	_____
Contrats à terme sur obligations	<input type="checkbox"/>	_____
Options sur contrats à terme sur taux d'intérêt à court terme	<input type="checkbox"/>	_____
Options sur contrats à terme sur obligations	<input type="checkbox"/>	_____
Capitaux de la société affectés à ce programme		
Au moins 250 000 \$ CA?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	En date du : _____
Autres bourses dont l'entreprise est membre		
Renseignements sur les technologies		



Description des technologies soutenant la négociation électronique, les outils de négociation et l'infrastructure :
Personnel adéquat pour la prise en charge des fonctions suivantes : Fonctions de cotation à l'écran : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Fonctions de négociation : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Nom des fournisseurs de logiciels indépendants :
Description de l'accès au marché du sous-jacent des contrats :
Description des outils de gestion du risque :
Autres protections (s'il y a lieu) : s. o. <input type="checkbox"/>
Capacité opérationnelle
Description de la capacité à gérer des tâches opérationnelles (attribution des opérations, rapprochement, gestion des rabais, etc.) :
Personnel adéquat pour la prise en charge des fonctions suivantes : Fonctions opérationnelles : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Nom du membre compensateur :



S'il s'agit d'un mainteneur de marché qui est un client, existe-t-il une relation établie avec un courtier en exercice?

OUI NON

Expérience de négociation dans le cadre de programmes de développement de la liquidité

Nombre d'années de développement de contrats similaires :

Nombre d'années de négociation de contrats similaires :

Description de l'expérience générale (produits, marchés) :

Description de l'expérience de négociation des produits de la Bourse de Montréal (la « MX ») et de la participation à d'autres programmes commerciaux de la MX :

ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES CONTRATS DÉSIGNÉS		
Contrats	Engagement quant au volume	Engagement quant à l'écart
Contrats CRA Reds et Greens	-----	-----
Horaire normal (7 h 30 à 16 h 30 [HE])	-----	-----



Contrats CRA Blues et Golds			
Horaire normal (7 h 30 à 16 h 30 [HE])	-----	-----	
Contrats CRA Blues et Golds			
Horaire normal (7 h 30 à 16 h 30 [HE])			
Déploiement de tous les efforts raisonnables pour coter les stratégies sur CRA	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> s. o.
Déploiement de tous les efforts raisonnables pour coter les contrats pendant l'heure de négociation pour l'Europe	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> s. o.
Déploiement de tous les efforts raisonnables pour coter les contrats de façon continue (si cela s'applique) :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> s. o.
Déploiement de tous les efforts raisonnables pour offrir des marchés en bloc sur demande :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> s. o.

Quels avantages votre entreprise possède-t-elle par rapport aux autres entreprises en ce qui a trait au maintien de marché?



Attestation et signature

Le demandeur atteste que les renseignements fournis aux présentes sont complets et exacts.

Signature de la personne-ressource autorisée :

Date :